

DEMARCHES A REALISER PAR LA FAMILLE

1 - Effectuer la pré-inscription en ligne : www.immac.fr

- Joindre la photocopie complète du livret de famille et tout document relatif à la situation légale de l'enfant (en cas de vie séparée des parents) et le bulletin du 1^{er} trimestre ou relevé de période en cas de bulletin semestriel.

2 - A l'issue du rendez-vous, il vous sera demandé :

- Un chèque d'acompte de 100 €⁽¹⁾ à valoir sur la facture complémentaire de l'année pour les externes et demi-pensionnaires

- Un chèque d'acompte de 390 €⁽¹⁾ à valoir sur la facture complémentaire de l'année pour les internes⁽²⁾.

3 - Vous recevrez par mail un courrier vous indiquant vos codes EcoleDirecte pour achever l'inscription en ligne.

L'inscription devient définitive après réception par le lycée de l'avis favorable du conseil de classe et du certificat de radiation de l'établissement d'origine.

⁽¹⁾ Ce chèque sera encaissé le 15 juillet 2022.

⁽²⁾ cf conditions générales du contrat d'internat.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Vos interlocuteurs :



Loïc Bouillé pour
l'enseignement
général et technologique



Christine Soula pour
l'enseignement
professionnel



Sylvie Bénêteau pour
l'enseignement
professionnel des métiers
de la mode

Pour inscrire chaque élève, nous recevons chaque famille en entretien. Prenez rendez-vous soit le jour de la Porte Ouverte, soit par téléphone : Véronique Meslier sera votre interlocutrice.

15 rue Crossardière - 53000 LAVAL

☎ 02 43 59 23 24

Mél : lycees@immac.fr

LES FORMATIONS

BTS Systèmes Numériques – option Informatique et Réseaux (SN – IR)

Bac général : 9 spécialités

- Histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques
- Humanités-littérature-philosophie
- Langues-littératures et cultures étrangères : anglais monde contemporain
- Mathématiques
- Numérique-sciences informatiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

Bac technologique

- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)

Bac professionnels

- Métiers de la Mode – Vêtements (MMV)
- Systèmes Numériques – option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants (SN - RISC)
- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

CAP Métiers de la Mode – Vêtement Flou (MMVF)

3^{ème} prépa-métiers

REGIMES POSSIBLES AU LYCEE

Externat, demi-pension, internat.

(Par accord entre les lycées lavallois, l'internat des garçons est à l'Immaculée Conception et l'internat des filles est soit au lycée d'Avesnières (☎ 02.43.02.82.82), soit au lycée Haute-Follis (☎ 02.43.26.17.17)).

HORAIRES DE LA SEMAINE

8h00 – 17h30

- le mercredi en enseignement général 8h00 – 11h55 et en enseignement professionnel et technologique 8h00 – 17h30

Internat : du lundi 8h00 au vendredi 17h30
(Pas d'accueil le dimanche soir)

TARIFS DE L'EXTERNAT

Contributions mensuelles des familles⁽¹⁾
(10 mois par an)

En fonction de ses possibilités, chaque famille choisit un des montants suivants :

- **38,50 € (tarif réduit)**
- **43,50 € (tarif normal)**
- **48,50 € (tarif de soutien)**

-Frais pédagogiques mensuels⁽²⁾
(10 mois par an)

17,50 €

Participation pour les manuels scolaires **22 € / an**

TARIFS DE LA DEMI-PENSION

- **6,55 € le repas**, seuls les repas consommés sont payés.

Deux formules de paiement :

- **Pré paiement** : le compte self lycéen est alimenté avant consommation des repas par chèque à l'accueil de l'établissement ou par carte bancaire via votre compte parent sur EcoleDirecte.
- **Post paiement** : un prélèvement automatique mensuel est mis en place d'octobre à juin. Une régularisation, est faite en juillet après décompte du nombre exact des repas consommés par le lycéen tout au long de l'année.
A titre indicatif, pour un élève qui prend 4 repas par semaine, il vous en coûte environ 89 €/mois d'octobre à juin.

TARIFS DE L'INTERNAT (pension complète)

390 € /mois sur 10 mois

Un contrat d'internat précise les engagements financiers des familles.

- (1) La contribution des familles finance l'immobilier scolaire et les activités pastorales qui ne sont pas pris en charge par les collectivités publiques. Des réductions pourront être accordées si la situation familiale le justifie.
- (2) Le lycée prend en charge à ce titre les activités organisées à l'initiative des enseignants (théâtre, cinéma, musée, sortie géologique, activités nécessitant un matériel pédagogique coûteux...).
Seuls, en cas de déplacement, les frais de transport restent à la charge des familles.